

Aide aux projets vacances.

Dans le cadre de son partenariat avec la FCSF et ANCV, le pôle Coop'appart met en place un accompagnement pour préparer vos vacances et vous aider à percevoir une aide financière sous forme de chèques ANCV.

Cette aide est destinée aux familles, aux jeunes de 18 à 25 ans et aux plus de 60 ans.

Les chèques vacances sont cumulables avec vos bons caf et pourront couvrir jusqu'à 40% du coût de votre séjour.

Conditions d'attributions

- Séjour en famille ou en groupe
- Quotient familial CAF inférieur à 900 (Revenu fiscal de référence en fonction du nombre de parts fiscales)
- Date limite de la demande au 1er avril 2024

Réunion d'information

Mercredi 21 février
18h30

Espace citoyens
4, bis rue Olivier de Serres
Beauchastel



Référente famille

Elise 07 82 22 48 13

famille2@mjc3rivieres.fr